

Liberté d'expression

- Durée : 1h30
- Lieu : en fin de réunion, cette activité peut être réalisée en intérieur.
- Type d'activité : Activités de sens/valeurs
- Tranche d'âge : Pionniers (de 16 à 18 ans)

Description

Déroulement :

Étape 1 récolte de données (30 minutes)

Avant de débiter une activité comme celle-ci, il est important de comprendre ce que signifie la liberté d'expression. Pour cela, Répartis les participants en groupe de maximum 4 personnes. Ils reçoivent une série d'images issues de l'annexe_P_13.1_Images. Chaque groupe sélectionne 5 images qui, selon eux, représentent la liberté d'expression ou sa limite. Ils les collent sur un plus grand support (morceau de carton, affiche, feuille A3 ...). Ensuite, ils discutent de ce qu'est la liberté d'expression durant environ 15 minutes. Pour soutenir la réflexion, circule dans les groupes en posant des questions comme :

- *Décrire les photos sélectionnées par des mots-clés.*

- *Quelles sont les informations ou les valeurs qu'elles transmettent ?*

- *En quoi illustrent-elles la liberté d'expression ou un mode d'expression ?*

- *S'exprimer, oui, mais comment ? (Par des gestes, dessins, photos, textes, chansons, vêtements, symboles, en manifestant, sur le Net, films, documentaires...)*

- *Pour nous, la liberté c'est : ...*

- *Avoir une opinion, c'est... (un avis, un jugement, une conviction pas nécessairement juste ou vraie, une manière de penser, un ensemble d'idées...)*

- *Selon nous, la liberté d'opinion c'est : ...*

Les groupes présentent le résultat de leur réflexion. Durant les exposés, un animateur note sur un panneau les idées principales. Un code couleur peut être utilisé afin de dissocier les idées de chaque groupe. Si une idée apparaît plusieurs fois, l'animateur souligne avec une nouvelle couleur l'idée citée précédemment.

Étape 2 : peut-on vraiment tout dire ? (25 minutes)

Cette activité permet de réfléchir aux limites de la liberté d'expression.

Sépare le groupe en deux. Expose aux participants l'affiche reprise dans l'annexe_P_13.2_Affiche. Explique qu'un scout souhaite afficher ça dans le local mais que l'animateur d'unité refuse et lui demande de l'enlever ; ce scout refuse, prétendant avoir le droit d'exprimer ses opinions. Demande à chaque groupe de rédiger un argumentaire pour ou contre l'avis des protagonistes. Débattre sur quel protagoniste a raison. Si certains participants sont convaincus que le scout peut accrocher son affiche, il faudra s'attarder sur la définition du concept de liberté d'expression.

« La liberté d'expression est donc le droit de toute personne d'exprimer ce qu'elle pense, ce qu'elle ressent, quel que soit le moyen utilisé (en écrivant, en dessinant, en parlant, en chantant, en dansant, en communiquant via les réseaux sociaux...), mais c'est aussi le droit à être informé et à pouvoir diffuser des informations. Toute restriction de la liberté d'expression doit poursuivre un objectif légitime : le respect des droits ou de la réputation d'autrui, la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé publique ou des bonnes mœurs »

Répartis ton groupe en sous-groupes de 5 à 7 personnes. Distribue à chaque groupe l'annexe_P_13.3_Affirmations. Demande à chacun des groupes de compléter le tableau selon ce qu'ils pensent. Les participants doivent mettre une croix dans la ou les colonne(s) appropriée(s).

Discutez ensemble si vous pensez que certaines limites ont été franchies. Les phrases présentées dans l'activité peuvent provoquer certains débats. Certains participants pourraient émettre des commentaires négatifs sur des groupes ou communautés culturelles particulières. Il est important d'être à l'affût des réactions. Profites-en, au gré des interventions, pour préciser que la loi punit sévèrement les propos racistes, haineux, diffamatoires et le harcèlement moral.

Étape 3 : jeu de rôle (40 minutes)

Le poste est divisé en trois groupes qui interpréteront des rôles différents lors de la plaidoirie : les juges, les avocats de la victime et les avocats représentant l'état. Une situation réelle est proposée en annexe_P_13.4_procès, mais le staff peut choisir lui-même une situation qui conviendrait mieux au groupe. Prends le temps avec ton poste d'analyser la décision de la Cour danoise : est-ce juste pour eux ? Est-ce qu'ils estiment que ce n'était pas normal et que les prévenus (ici les « Blousons verts ») auraient dû être relâchés ?

Dans chaque groupe un animateur est présent. Durant minimum 15 minutes, les pionniers s'informent et se préparent à défendre le point de vue de leur rôle. Des documents sont fournis pour qu'ils puissent s'en imprégner. En staff, vous pouvez décider de laisser les pionniers utiliser leur téléphone pour qu'ils puissent se documenter par eux-même.

Ensuite, les animateurs créent les mini-tribunaux en veillant à ce que les groupes soient équilibrés (âge, charisme, timidité...). En fonction du nombre d'animateurs, les cours de justice sont réparties.

Chaque débat ne doit pas dépasser les 5 minutes : deux minutes pour chaque représentant et une minute pour le verdict du juge. Les autres participants qui assistent peuvent ensuite donner les qualités de la plaidoirie.

Enfin, le groupe se réunit et un animateur pose une série de questions sur ce qu'ils viennent de vivre, les pionniers qui le souhaitent peuvent prendre la parole, ils n'y sont pas obligés.

- *Est-ce que c'était facile de prendre la place de leur rôle ? Est-ce qu'ils étaient d'accord avec ce qu'ils ont dit comme argument ou pas du tout, mais il fallait gagner ?*

- *Trouvent-ils le jugement juste, normal ?*

- *Quels étaient les aspects les plus délicats dans l'affaire que vous avez étudiée ?*

- *Pensez-vous que le « juge » a pris la bonne décision dans votre affaire ?*

- *Quels ont été les facteurs retenus pour la décision finale ?*

Pour terminer l'activité, révèle au grand groupe quel a été le verdict de cette situation réelle. Laisse les participants s'exprimer sur la décision de la Cours Européenne des Droits de l'Homme. Est-ce que cette fois-ci M. Jersild a obtenu justice ou est-ce injuste et la Cour danoise avait raison ?

Prends le temps avec ton poste de fixer le cadre légal, chez nous en Belgique, qu'en est-il (<https://diplomatie.belgium.be/fr/politique/themes-politiques/droits-humains/thematiques-specifiques/liberte-dexpression-y-compris-la#:~:text=Le%20droit%20C3%A0%20la%20libert%C3%A9,aux%20droits%20civils%20et%20politiques>) ?

Tu peux embrayer sur la charte de vie de ton poste ou en créer une. Les règles que tu as définies avec eux sont parfois négociables, d'autres pas, et parfois c'est imposé légalement. Ils sont proches de leur majorité, ils seront bientôt responsables aux yeux de la loi.

Infos pour l'animateur

Aborder les questions de liberté n'est pas aisé et encore moins de réussir à le faire vivre. Pour te préparer, tu peux consulter des sites internet comme :

<https://jeunes.amnesty.be/jeunes/lecoindesprofs/plateforme/dossierspedagogiques/dossierpeda2017>

<https://www.youtube.com/watch?v=eNotd5Q6yxM>

<https://www.humanium.org/fr/comprendre-droits-enfant/droit-aux-libertes/>

Pour aller plus loin...

Amnesty International propose d'envoyer une carte à une personne qui est emprisonnée pour ses opinions, ce geste est gratuit et peut soulager une personne isolée.

Matériel :

Support pour réaliser des affiches.

Colle, de quoi écrire (de préférence des marqueurs)

Annexe_P_13.1_Images

Annexe_P_13.2_Affiche

Annexe_P_13.3_Affirmations

Annexe_P_13.4_Procès

Créée le : 14/02/2023

Mise à jour le : 14/02/2023

Auteur : Les Scouts